

Compte-rendu







DÉROULÉ DE LA JOURNÉE

Une journée décisive pour le Grand Genève - Agglomération franco-valdo-genevoise

Embarquement immédiat

9h30 – 10h : accueil des invités à bord du bateau «Le Lausanne» amarré Quai du Mont-Blanc à Genève.

Cérémonie officielle

10h - 10h20 : allocutions de bienvenue

Rémy Pagani, Maire de Genève,

Pierre-François Unger, Président du Conseil d'État de la République et canton de Genève.

10h25 : départ du bateau sur le lac.

10h25 - 10h40: discours des 3 Co-présidents,

Béatrice Métraux, Conseillère d'État du Canton de Vaud, Cheffe du Département de l'intérieur,

Bernard Gaud, Président de l'ARC Syndicat mixte,

François Longchamp, Conseiller d'État de la République et canton de Genève, Département de l'urbanisme.

10h45 – 11h20 : signatures et brèves prises de parole des partenaires,

Béatrice Métraux, Bernard Gaud, François Longchamp,

Pierre-François Unger et Jean-François Carenco, Préfet de la Région Rhône-Alpes,

Michèle Künzler, Conseillère d'État de la République et canton de Genève et Jean-Jack Queyranne,

Président de la Région Rhône-Alpes,

Gérald Cretegny, Président du Conseil régional du District de Nyon et Christian Monteil,

Président du Conseil général de la Haute-Savoie,

Catherine Kuffer, Présidente de l'Association des communes genevoises (ACG)

et Rachel Mazuir, Président du Conseil général de l'Ain,

Fabienne Freymond Cantone, Conseillère municipale de la Ville de Nyon

et Serge Dal Busco, Délégué de l'ACG.





De gauche à droite : François Longchamp, Conseiller d'État de la République et canton de Genève, Département de l'urbanisme ; Béatrice Métraux, Conseillère d'État du Canton de Vaud, Cheffe du Département de l'intérieur ; Bernard Gaud, Président de l'ARC Syndicat mixte



Geste d'union au croisement des 3 territoires

11h20 - 11h45 : geste d'union et mot des 3 Co-présidents au croisement des trois territoires.

Rencontres entre les territoires

12h20 : arrêt du bateau à Yvoire. Embarquement d'une délégation d'élus du Chablais, accueillie par les 3 Co-présidents. Prises de parole de Jean-Jack Queyranne et Jean-François Carenco.

12h30 : départ pour Nyon, conférence de presse à bord du bateau.

13h00 : arrivée à Nyon et débarquement. Allocution de Daniel Rossellat, Syndic de Nyon et de Gérald Cretegny, Président du Conseil régional de Nyon. Retour sur Genève.



Sous un soleil radieux, jeudi 28 juin 2012, près de 300 personnes ont assisté, à bord d'un bateau voguant sur les eaux calmes du Lac Léman, à l'un des actes fondateurs du Grand Genève : la signature de la Charte 2012 du Projet d'agglomération et de la convention instituant le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT).

Avec ce geste fort et solennel, les partenaires français, genevois et vaudois ont témoigné de leur volonté de coopération. Dans le prolongement de la Charte 2007 et des travaux réalisés depuis 5 ans, ils se sont engagés sur les documents qui vont contribuer à dessiner, dans les prochaines années, le visage du Grand Genève.

Cette journée était également l'occasion pour les élus de réaffirmer une vision politique partagée et engageante, et de souligner leur motivation à faire aboutir des réalisations concrètes. C'est pourquoi la signature de la Charte 2012 est assortie d'un volet financement. Dès le lendemain, 29 juin, le Projet d'Agglomération a été déposé à Berne, pour assurer un co-financement des projets par la Confédération suisse.



INTRODUCTION



La Charte 2012 marque un engagement politique fort. Elle livre la vision de l'organisation du territoire à l'horizon 2030.

La Charte du Projet d'agglomération 2012 contient les objectifs de rééquilibrage en matière de logements et d'emploi, dans un contexte de forte croissance démographique puisque les perspectives tablent sur 200 000 habitants supplémentaires.

Le premier Projet d'agglomération, déposé en 2007, en fournissant une vision générale des enjeux territoriaux, incarne toujours le socle de la démarche. Il a permis de mettre en œuvre des études techniques et des premières réalisations. Le Projet 2012 va plus loin

Bien loin d'être une fin en soi, la finalisation de ce document marque une étape certes décisive mais qui en appelle d'autres. Les défis à relever sont encore nombreux. Si les grandes infrastructures qui structureront l'organisation du territoire sont planifiées et commencent à voir le jour, il est nécessaire aujourd'hui de renforcer les politiques touchant à l'humain, notamment dans les champs de l'économie, de la cohésion sociale, de la formation, de la culture et de la sécurité. Il est également indispensable de renforcer le schéma

de gouvernance et de concertation pour que les projets transfrontaliers puissent voir le jour dans les meilleurs délais.

Cette journée est solennelle, symbolique et conviviale. Cette signature officielle témoigne aussi de la confiance et de l'amitié qui règnent entre les partenaires et de leur volonté d'avancer ensemble. Car ce projet est aussi une aventure humaine, portée par des personnes qui ont cru un jour que l'on pouvait sortir des dynamiques classiques, chacun retranché derrière sa frontière.

Voilà l'esprit du Projet d'agglomération 2012. Il permettra de développer une conscience d'appartenance à un même bassin de vie et surtout à une même communauté de destin.

Le Projet d'agglomération 2012 consolide les bases d'un devenir que nous souhaitons meilleur au plan social, environnemental et économique.

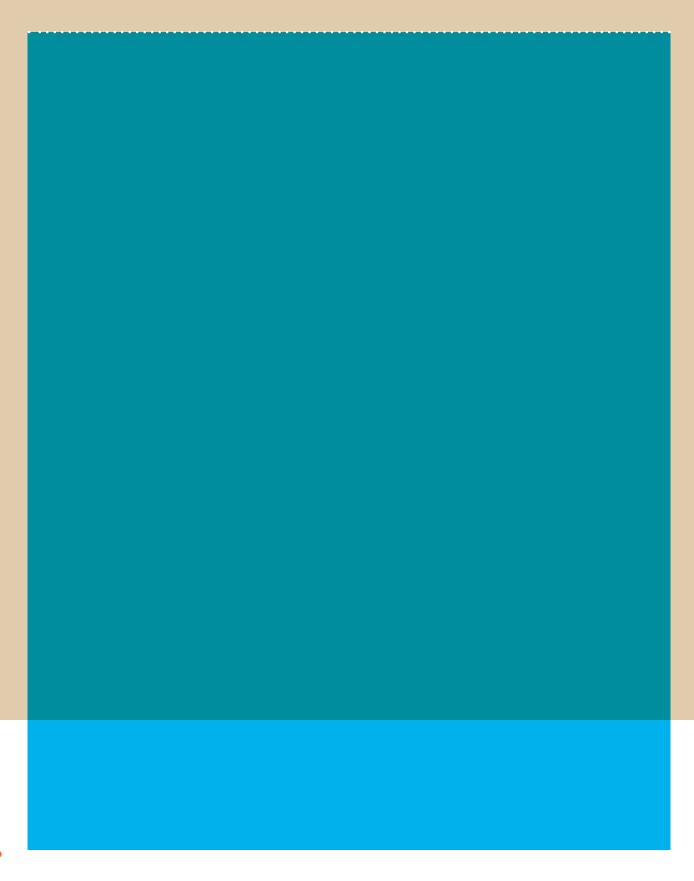
Périmètre du Grand Genève

- > 2 pays > 2 cantons > 2 départements > 1 région
- > 2000 km² > 211 communes > 915 000 habitants

(Genève : 465 000 hab.) > Environ 400 000 emplois



C. C. : Communauté de communes C. A. : Communauté d'agglomération





Signature de la Charte du Projet d'agglomération 28 juin 2012

20 Juli 2012

DES PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS

La Charte 2012 du Projet d'agglomération prend appui sur le Projet d'agglomération 2007. Elle s'est nourrie des échanges, des réflexions et des avancées issus des études et des démarches de concertation qui se sont tenues ces 4 dernières années. Avant la signature officielle, plusieurs personnalités ont pris la parole pour rappeler l'esprit de cette Charte et les enjeux majeurs du Grand Genève.

→ Rémy Pagani, Maire de Genève

« Jusqu'ici, il était souhaité que le développement de l'agglomération se fasse de manière compacte, verte et multipolaire. Aujourd'hui, on en appelle à ce qu'elle devienne dynamique, efficace et surtout solidaire.

Son plus grand défi porte sur le rééquilibrage de la production de logements de part et d'autre de la frontière, et un rééquilibrage de la croissance des emplois entre la France et la Suisse. Même si le taux qui prévaut aujourd'hui sur le territoire de Genève est de 0,7 logement pour 1 emploi, la Ville œuvrera avec les moyens dont elle dispose, pour faire croître la proportion de nouveaux logements.

Cependant, je suis fier d'annoncer que la Ville de Genève remplit sa part de contrat sur le premier Projet d'agglomération qui a été signé. Depuis 2011, sur les 1018 logements qui ont été construits dans le canton, plus de 360 l'ont été sur le territoire de la Ville, soit un tiers des constructions alors que la superficie de Genève ne couvre que 6,4 % du territoire. L'un des objectifs du plan directeur communal adopté par le conseil d'État en 2009 prévoit la production de 3600 logements en Ville de Genève à l'horizon 2020, soit 360 par an, ainsi nous tenons cet engagement. »

«Je tiens à souligner l'intérêt marqué de la Ville de Genève pour ce Projet, qui vise à réorienter le développement de notre région et à le rééquilibrer.»

→ Pierre-François Unger, Président du Conseil d'État de la République et canton de Genève

« Voici 5 ans, les partenaires de l'agglomération s'étaient rassemblés pour prendre un engagement fort : celui



d'organiser notre cadre de vie, de manière durable et solidaire. Depuis 2007, les défis n'ont cessé d'augmenter dans un contexte d'incroyable dynamisme. Notre région génère à la fois des richesses et des tensions.

En signant les statuts du premier Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT), les partenaires démontrent leur capacité à innover en termes de gouvernance. Il constitue un outil de pilotage politique. Il sera important de nous astreindre à harmoniser nos politiques publiques, sans oublier que les infrastructures ne sont qu'au service d'une population, dans un bassin où la qualité de vie doit absolument être préservée. »

«Nous ouvrons à n'en pas douter une nouvelle phase de la construction de notre agglomération transfrontalière.»

→ Béatrice Métraux, Conseillère d'État du Canton de Vaud, Cheffe du Département de l'intérieur

« Les frontières ne sont que des coups de crayon sur les cartes, elles tranchent des mondes mais ne les sépa-



rent pas, on peut parfois les oublier aussi vite qu'elles furent tracées... Si cette citation de Philippe Claudel mérite des nuances, elle semble refléter le quotidien des habitants de notre région.

Grâce à une collaboration réussie entre les entités administratives, des projets d'envergure tels que le CEVA montrent qu'il n'est plus possible de réfléchir en termes cantonaux ou départementaux. Les défis sont nombreux, nous avons écrit une feuille de route autour de 6 principes qui incarnent l'agglomération que nous souhaitons bâtir : multipolaire, autour de centres qu'il convient de renforcer ;



compacte, en réussissant à construire davantage de logements tout en évitant le mitage du territoire ; verte, pour maintenir nature et paysages de qualité, éléments essentiels de l'attractivité du territoire ; solidaire, en veillant à résorber les déséquilibres en termes d'emplois, de logements et de cohésion sociale ; dynamique, en préservant nos atouts (économiques, scientifiques, culturels, etc.) dans un contexte international mouvant ; efficace, en mettant en œuvre une stratégie partagée et surtout concrète, au profit des habitants du territoire.

L'engagement politique pris aujourd'hui devra être suivi par l'engagement financier des collectivités dans le cadre de futurs accords de prestations. Nous avons plus que jamais besoin de dépasser les barrières culturelles et administratives et de réunir l'ensemble de nos compétences pour atteindre nos buts communs. »

«L'agglomération franco-valdo-genevoise est, aujourd'hui, bien plus qu'une idée ou un simple projet administratif. C'est une réalité vécue au quotidien par les 915000 habitants du territoire.»

→ Bernard Gaud, Président de l'ARC Syndicat mixte

« Cette aventure a commencé en 2002 avec, en France, les contrats de métropolisation et la création de l'ARC. En Suisse, ce fut la politique des agglomérations de la Confédération. Nous signons, aujourd'hui, trois docu-



ments: la Charte 2012, le GLCT ainsi qu'un document d'objectifs de la coopération franco-genevoise, avec la création d'un financement solidaire franco-suisse. Depuis 2007, nous avons avancé, de grands projets sont en route ou sur les rails, des projets qui portent aussi sur les politiques de services, l'urbanisme ou encore l'environnement. Nous avons également évolué dans nos têtes et fait de la politique au sens noble du terme. Il nous reste à mettre en œuvre

les engagements financiers mais il est essentiel de souligner que la dynamique est en marche, rien ne doit l'entraver. »

«Nous ignorons à quelle vitesse les projets vont se concrétiser mais nous ne céderons pas, ni aux sirènes du découragement ni aux réflexes de repli sur soi.»

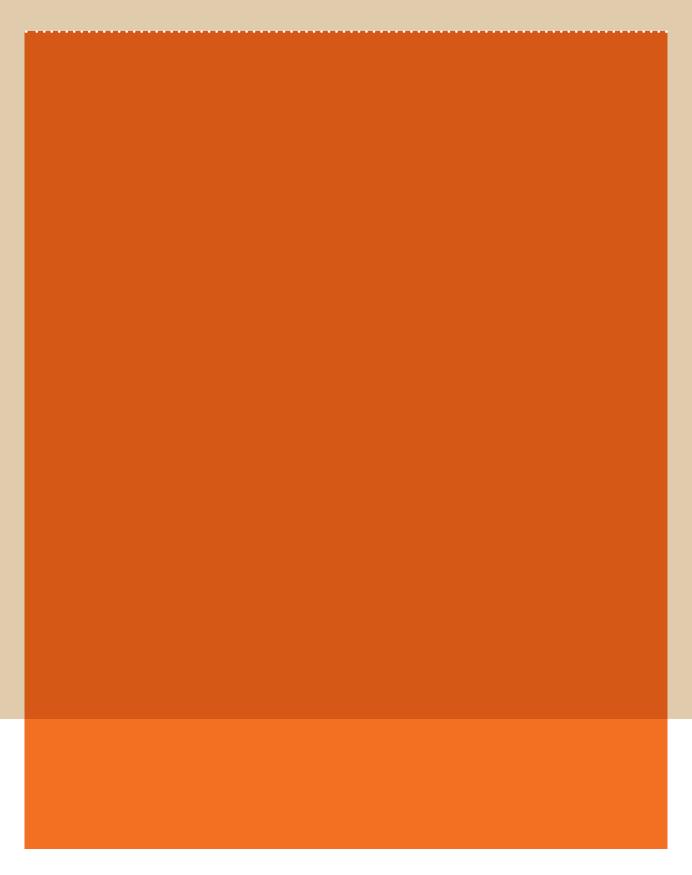
→ François Longchamp, Conseiller d'État de la République et canton de Genève, Département de l'urbanisme

« En réalité et même si les efforts accomplis par chacun doivent être relevés, nous n'avons fait jusqu'ici que le minimum de ce que nos citoyens sont en droit d'attendre de la part de leurs autorités. Ils nous confient



une responsabilité, celle de garantir un développement coordonné. De permettre à chacun de trouver un emploi à la hauteur de ses qualifications et de ses mérites. De permettre à chacun de trouver un logement, sans avoir à le chercher à plus d'une heure de route de son lieu de travail. Nous habitons tous le même bassin de vie. Pour garder ce sentiment de communauté et le développer, nous devons indiquer notre cap. Et ce cap, ce ne sont ni des ponts, ni des tunnels, ni des trains, ni des immeubles, ni des routes. Ce cap, ce sont des hommes et des femmes qui consacrent un minimum de temps à se déplacer, et peuvent utiliser ce temps pour produire des richesses, se divertir, s'occuper de leur famille, de leurs amis, faire du sport, se former. Ce cap, c'est une société capable de construire des logements pour nos enfants. Ce cap, ce sont des femmes et des hommes qui se sentent bien dans leur ville, bien dans leur vie. Ce sont ces objectifs que doit servir le Projet d'agglomération. »

«Notre cap, ce sont des femmes et des hommes qui se sentent bien dans leur ville, bien dans leur vie.»





LA SIGNATURE

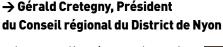
La séance de signatures a donné l'occasion aux divers partenaires de s'exprimer sur leur vision du Grand Genève, de rappeler quelques vérités et de soulever les questions qui animent le territoire. L'enjeu est de répondre aux défis en termes de mobilité, d'aménagement, d'environnement, de cohésion sociale, d'emploi et de développement économique.



→ Jean-François Carenco, Préfet de la Région Rhône-Alpes

« Ce qui a changé depuis 2007 ? La volonté politique s'est affirmée, la coopération s'est renforcée et des projets ont été entrepris. Nous nous sommes engagés sur la construction du CEVA, qui n'est pas juste la liaison Cornavin -

Eaux-Vives – Annemasse, mais qui permettra de mettre en valeur l'ensemble du réseau ferroviaire de l'agglomération et de créer ainsi des connexions régionales efficaces en matière de transports publics. Ce projet est symbolique de cette volonté politique. Nous ne nous arrangeons pas pour vivre ensemble, nous avons envie de vivre ensemble et nous nous en donnons les moyens. »



« Lorsque l'on évoque la croissance démographique, il se dessine le spectre de la ville continue. Il est important que ce bassin de vie formalise des accords qui permettent d'avoir des politiques qui vont à l'encontre de cette ville continue, pour continuer de préserver,



pour notre population, ce cadre de vie magnifique. »



→ Michèle Künzler, Conseillère d'État du Canton de Genève

« Nous sommes aujourd'hui au milieu des flots, au sens propre et figuré. Je veux souligner l'importance de façonner une agglomération verte. Nous devons agir pour gérer les flux de toutes les espèces vivantes, humaines et animales, mais aussi

pour trouver l'équilibre entre urbanisation, espaces naturels, agricoles, forestiers et montagnards. »

→ Christian Monteil, Président du Conseil général de Haute-Savoie



« Pour construire le projet d'agglomération, nous avons évidemment beaucoup échangé avec nos partenaires. Nous avons cherché à maintenir un état d'esprit constructif pour ne pas se heurter ni se bloquer. L'essentiel est que nous parta-

geons des convictions et l'envie d'avancer pour nos territoires. Nous pouvons donc être fiers du travail accompli, tout a été dit sur le projet, tout est consigné dans la charte. Au niveau du Conseil général, nous sommes très concernés. En 10 ans, le nombre de travailleurs transfrontaliers a doublé dans notre département, pour représenter aujourd'hui 20 % du nombre des actifs. Lors du déroulement du projet d'agglomération, nous serons, comme nos partenaires, particulièrement vigilants. »

→ Jean-Jack Queyranne, Président de la Région Rhône-Alpes

« Il faut que le temps institutionnel rejoigne la vie des citoyens car le Grand Genève est une réalité quotidienne pour ses habitants. Les flux sont natu-



rels et passent les frontières. Parce que le temps politique ne doit pas être en retard par rapport au temps de vie, nous devions être à l'heure. Cette mobilisation est essentielle pour façonner ce qui est, au vue de sa population, la 2º agglomération de Rhône-Alpes. »



→ Catherine Kuffer, Présidente de l'Association des communes genevoises (ACG)

« Gestionnaires de la réalité quotidienne, les communes constituent, par définition, le terreau dans lequel les problématiques de l'agglomération trouvent leurs germes. Je salue ceux qui ont œuvré pour que



les magistrats communaux aient leur mot à dire dans ce processus. Voulue par la Confédération, cette démarche participative doit s'inscrire dans la continuité et être renforcée. C'est bien sur le territoire des communes que vont être réalisés les projets. Celles-ci devront faire face à un engagement collectif et solidaire, qui renforcera la cohésion du territoire et amènera une prise de conscience d'appartenir au Grand Genève. »

→ Rachel Mazuir, Président du Conseil général de l'Ain



« À 2 jours de la date anniversaire des 25 ans du Conseil du Léman, je souhaite rappeler que les liens de confiance et d'amitié sont nécessaires pour avancer. Comme dans un contrat de mariage, qui engage à une communauté de vie, nous signons aujourd'hui

un contrat solide et j'ai confiance dans notre volonté de construire ensemble pour réaliser d'utiles projets, au profit de notre bassin de vie. »

→ Fabienne Freymond Cantone, Conseillère municipale de la Ville de Nyon

« Nyon est l'un des centres de cette agglomération. Notre situation géographique nous place dans une position stratégique qui nous rend attractif pour des acteurs économiques, des ONG,



des institutions et bien sûr des nouveaux habitants. Il s'agit pour nous de maîtriser cette croissance, donc de travailler avec tous nos partenaires pour penser et porter l'agglomération franco-valdo-genevoise. Nous n'en sommes qu'un rouage mais nous entendons le faire fonctionner, dans un état d'esprit constructif. »

→ Serge Dal Busco, Délégué de l'ACG

« Signataires du premier Projet d'agglomération en 2007, nous sommes présents aujourd'hui. Les mandats se succèdent, les élus passent mais les projets avancent. La plupart sont entrés en phase de concrétisation. Il reste des



progrès à faire, cependant cette prise de conscience d'un territoire commun s'exprime avec de plus en plus de force. Nous sommes heureux d'apposer à nouveau notre signature. »

Les grands objectifs de rééquilibrage

Pour que cette vision puisse voir le jour, les partenaires de l'agglomération franco-valdo-genevoise ont confirmé les objectifs de rééquilibrage, à l'horizon 2030, à savoir :

- → Accueillir plus de 200000 habitants, selon les perspectives d'évolutions démographiques ;
- → Accueillir 50 % de ces nouveaux habitants à Genève, 50 % en France et dans le District de Nyon ;
- → Créer 100000 emplois supplémentaires à l'échelle du Grand Genève ;
- → Créer 30 % des nouveaux emplois sur le territoire français, avec une attention particulière sur les emplois qualifiés ;
- → Produire 50 000 logements d'ici 10 ans, équitablement répartis au sein de l'agglomération, a minima selon les objectifs de répartition du Plan directeur de l'habitat transfrontalier (PDHT) en vigueur.



LA CONFÉRENCE DE PRESSE

Aux questions posées par les journalistes, les élus ont eu l'occasion de préciser certains points, notamment sur des aspects chiffrés du 2^e Projet d'agglomération.

QUESTION

Le Grand Genève sera-t-il doté d'un budget et quel sera son montant ?

→ François Longchamp, Conseiller d'État de la République et canton de Genève, Département de l'urbanisme

«Il existe un budget propre pour le fonctionnement de cette structure. L'agglomération franco-valdogenevoise se décline à travers une liste de projets et de réalisations concrètes, identifiés comme étant des projets structurants pour ce territoire. La plupart bénéficieront d'un subventionnement fédéral, raison pour laquelle le 29 juin, les textes signés seront déposés à Berne, auprès des services de la Confédération.

Pour le Projet d'agglomération 2012, le plan d'investissement, pour les mesures imputables au Fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération sur la période 2015 – 2018, se chiffre à 1,436 milliard de francs suisses, dont 949 millions qui font l'objet d'une demande de co-financement par la Confédération suisse. C'est une liste de 124 projets.»

→ Jean-François Carenco, Préfet de la Région Rhône-Alpes

«La structure évoquée par François Longchamp est également soutenue par des fonds européens dans le cadre d'Interreg. Elle a déjà financé des études, son engagement se poursuivra.»

→ Béatrice Métraux, Conseillère d'État du Canton de Vaud, Cheffe du Département de l'intérieur

«Les projets de l'agglomération franco-valdogenevoise font l'objet de conventions de prestations qui seront signées au cas par cas avec les partenaires locaux. L'engagement politique pris ce matin sera ainsi progressivement concrétisé.»

→ Bernard Gaud, Président de l'ARC Syndicat mixte

«Le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT), dont les statuts sont signés aujourd'hui, est le nouvel organe juridique qui permettra de pérenniser la gouvernance d'agglomération. Dans les faits, dès le 1er janvier 2013, le GLCT remplacera le Comité de pilotage du Projet d'agglomération. Structure de droit public suisse, le GLCT sera « l'entité responsable » exigée par la Confédération suisse pour le pilotage des actions du Projet d'agglomération du Grand Genève.

Dès son entrée en fonction, le GLCT exercera une mission d'orientation, de priorisation et de suivi des réalisations. Il fera office de chef d'orchestre. Nous avons toujours conçu le Projet d'agglomération ainsi, ni instance supra-territoriale, ni région transfrontalière. Nous fixons des objectifs, montons des financements, réalisons des opérations dans les cadres juridiques appropriés, ensuite chaque maître d'ouvrage est responsable devant le GLCT et devant la population. Le maître-mot est pragmatisme.»



De gauche à droite : Bernard Gaud, Président de l'ARC Syndicat mixte ; Béatrice Métraux, Conseillère d'État du Canton de Vaud, Cheffe du Département de l'intérieur ; François Longchamp, Conseiller d'État de la République et canton de Genève, Département de l'urbanisme



Pouvez-vous préciser ce qui change par rapport au premier Projet d'agglomération?

→ Bernard Gaud

«Le premier Projet a servi à faire la démonstration des déséquilibres et des enjeux territoriaux. Depuis, la prise de conscience politique a pris de la consistance. Ce travail d'appropriation, ces concrétisations et réalisations, ces demandes de financements, constituent les avancées de ce deuxième Projet d'agglomération. Rappelons que le premier Projet se réalise de 2011 à 2014. Nous déposons un deuxième Projet mais continuons à réaliser le premier. Dans cet esprit de démarche continue, ces rendez-vous tous les quatre ans permettent de faire le point, de corriger, et représentent finalement des étapes importantes. Il serait irréaliste et improductif de figer définitivement un projet pour 15 ou 20 ans.»

→ Jean-Jack Queyranne, Président de la Région Rhône-Alpes

«Ce deuxième Projet ne porte pas que sur des infrastructures ou des grands équipements, il accorde une grande importance à la politique des services, couvrant des champs nécessaires à l'amélioration de la qualité de vie des habitants, à la cohésion territoriale et sociale, comme l'économie, le logement, l'environnement, la santé ou encore la formation. La création prochaine d'un Institut de formation sanitaire et social franco-suisse, dont les modalités restent à définir, témoigne de cette orientation.»

QUESTION

Quel est le montant de l'addition de tous les projets listés dans la Charte ?

→ Béatrice Métraux

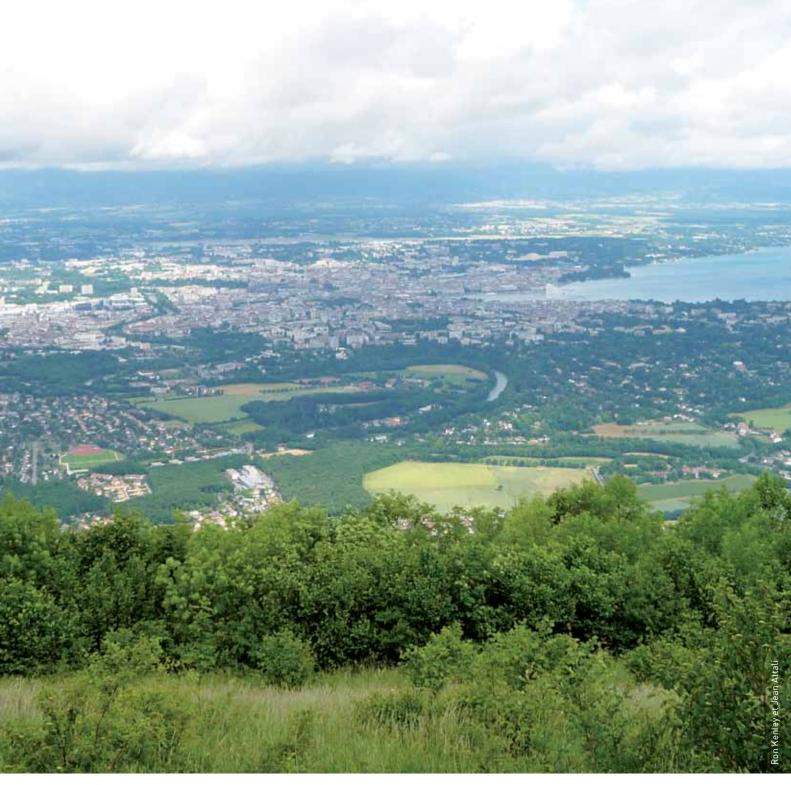
«La somme totalise 1,436 milliard de francs suisses, mais tous les projets ne seront pas forcément mis en œuvre ou cofinancés. La Confédération va effectuer des choix, des mesures vont être prises, nous espérons un pourcentage de co-financement entre 20 et 30 %. Il appartiendra ensuite à chaque collectivité de signer les accords de prestations pour mettre en œuvre ces mesures, avec l'accord de la Confédération, le co-financement des communes concertées.»

→ Bernard Gaud

«Il faut garder à l'esprit que les mesures ont été envisagées à l'horizon 2030, le Projet d'agglomération porte sur 2015-2018. À partir de cette ligne directrice, nous agirons en élus responsables, de manière raisonnée et pragmatique. Nous avons rêvé l'agglo de 2030, nous la construisons jour après jour.»



De gauche à droite : Jean-François Carenco, Préfet de la Région Rhône-Alpes ; Jean-Jack Queyranne, Président de la Région Rhône-Alpes ; Bernard Gaud, Président de l'ARC Syndicat mixte

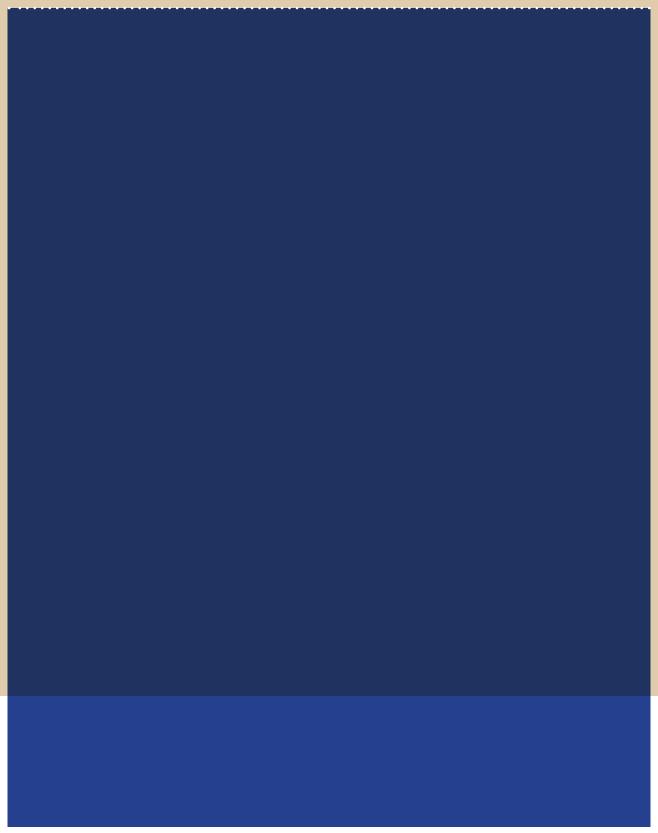


VUE DU SALÈVE

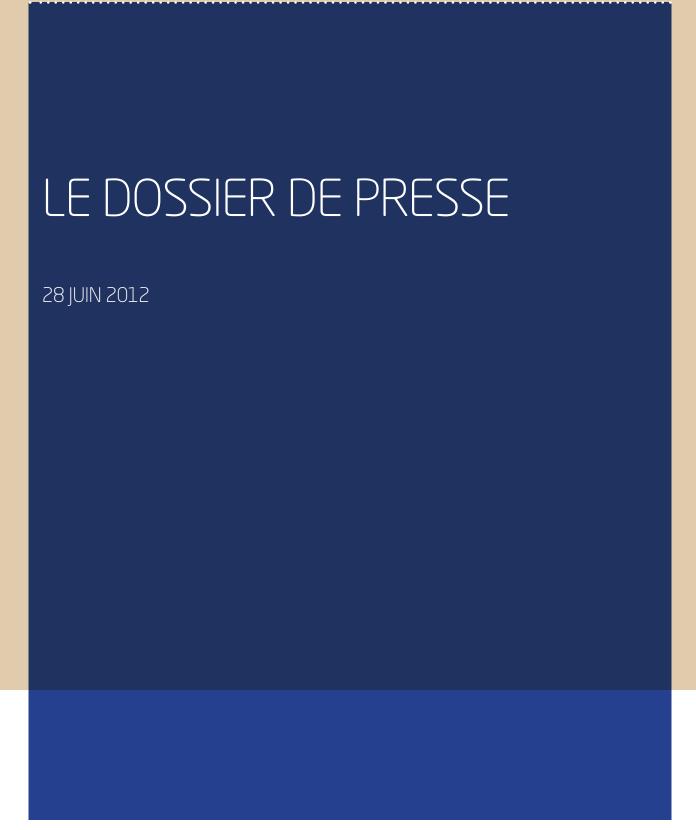




GENÈVE







Signature du Projet d'agglomération 2012, le Grand Genève franchit un pas décisif!

Jeudi 28 juin 2012, près de 300 personnes étaient réunies pour l'un des actes fondateurs du Grand Genève, la signature du Projet d'agglomération 2012. L'ensemble des partenaires français, genevois et vaudois ont renforcé leur coopération. Dans le prolongement de la Charte de 2007 et des travaux réalisés depuis 5 ans, ils se sont engagés sur les documents qui vont contribuer à dessiner, dans les prochaines années, le visage de l'agglomération franco-valdo-genevoise, à savoir la Charte 2012 du Projet d'agglomération et la convention instituant le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT).

5 ans de réflexion et de concertation transfrontalière

À travers les Projets d'agglomération, politique initiée en 2001, la Confédération suisse entend soutenir les agglomérations helvétiques, notamment transfronta-lière, dans leurs politiques de mobilité et d'urbanisation.

Dans cette optique, l'un des objectifs du Projet d'agglomération est d'assurer le co-financement, par la Confédération suisse, de projets stratégiques pour le territoire, en termes de mobilité, d'urbanisme et d'environnement.

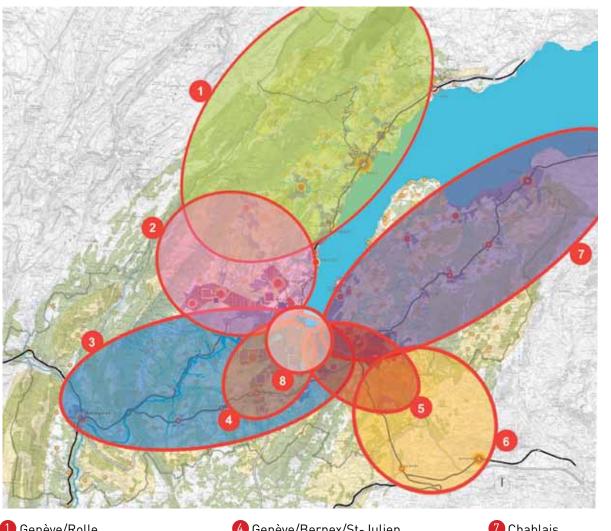
Les partenaires de l'agglomération franco-valdogenevoise ont souhaité, dès le premier projet d'agglomération déposé en décembre 2007, aller plus loin, en joignant à la réflexion, sous l'égide du Comité régional franco-genevois (CRFG), une dimension «politiques de services / prestations publiques transfrontalières» couvrant des champs nécessaires à l'amélioration de la qualité de vie des habitants, à la cohésion territoriale et sociale, comme l'économie, le logement, l'environnement, la santé, la formation ou encore la culture, par exemple. Le Projet d'agglomération 2012, signé aujourd'hui, avant le dépôt à Berne prévu le 29 juin, est le fruit de 4 années de réflexions et de travail, ayant associé l'ensemble des territoires constituant le Grand Genève : les collectivités françaises membres de l'ARC Syndicat mixte, le Canton de Vaud, la République et canton de Genève, ainsi que la République Française, la Région Rhône-Alpes, les Conseils généraux de l'Ain et de Haute-Savoie, la Ville de Genève, l'Association des communes genevoises (ACG), le District de Nyon et la Ville de Nyon. Chacun de ces partenaires est membre du Comité de pilotage et, à ce titre, signataire du Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise.

Si le Projet d'agglomération déposé en 2007 avait une vision générale, et forme toujours le socle de la démarche, pour l'élaboration du document 2012, les membres du Comité de pilotage ont souhaité adopter une vision répondant, au plus près, aux problématiques des différents territoires formant l'agglomération franco-valdo-genevoise. Dans cette optique, plusieurs études thématiques ont été menées et 8 Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) ont été initiés, chacun couvrant un secteur du Grand Genève. Ils sont un outil pour répondre précisément et efficacement aux enjeux territoriaux. La démarche PACA a permis, à travers des études techniques et une concertation ayant associé plus de 4 500 personnes (élus, membres de la société civile et simples citoyens), l'émergence de projets stratégiques.

Pour le Projet d'agglomération 2012, le plan d'investissement, pour les mesures imputables au Fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération sur la période 2015 – 2018, se chiffre à 1,436 milliard de franc suisse, dont 949 millions qui font l'objet d'une demande de co-financement pour la Confédération suisse.



Les PACA, un outil pour mieux comprendre le territoire



- Genève/Rolle
- @ Genève/St-Genis/Gex
- 3 Bellegarde

- Genève/Bernex/St-Julien
- 5 Genève/Annemasse/Salève
- 6 Vallée de l'Arve/Porte des Alpes
- Chablais
- 8 Cœur d'agglomération

- → Les Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) constituent une échelle de mise en oeuvre du Projet d'agglomération. Ils assurent l'interface entre l'échelle stratégique de l'agglomération franco-valdo-genevoise et l'échelle opérationnelle de mise en oeuvre des projets d'aménagements, liés à l'urbanisation, la mobilité, l'environnement et les paysages.
- → Ils ont permis la conduite d'études nécessaires pour comprendre les mécanismes territoriaux sur chacun des champs exprimés plus haut, pour définir et mettre en oeuvre des projets structurants.
- → Ils ont permis la structuration d'une nouvelle culture de travail avec les acteurs locaux.

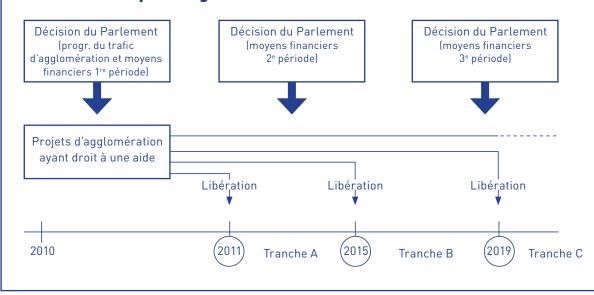
La politique des agglomérations de la Confédération suisse

La politique des agglomérations de la Confédération suisse a été initiée en 2001. Elle a pour objectif de développer, en lien avec les Cantons et les Villes. une politique de l'espace urbain, à l'échelle de la Suisse, afin de mieux gérer les défis - en termes de protection de l'environnement, de gestion des populations, de mobilité, d'attractivité, etc. - qui se posent, aujourd'hui, aux agglomérations.

Il y a un second objectif qui est de favoriser l'organisation des acteurs locaux pour définir des stratégies territoriales et initier des projets structurants.

En 2007, la Confédération suisse a lancé la démarche des Projets d'agglomération transport et urbanisation. Ce fonds d'infrastructure assure, pour les agglomérations, le co-financement de projets « contribuant à la mise en oeuvre d'un développement coordonné des transports et de l'urbanisation».

Cadre fédéral : planning



Une vision politique partagée et engageante

Plus que des projets, les différentes parties de l'agglomération franco-valdo-genevoise partagent, aujourd'hui, une même vision de territoire, selon 6 grands axes. L'ambition est de construire, à terme, une agglomération qui soit à la fois multipolaire, compacte, verte, solidaire, efficace et dynamique.

- → Multipolaire car l'agglomération, au-delà de sa ville centre, est composée de plusieurs centres régionaux qu'ils convient, pour assurer un développement durable du territoire, de renforcer en services, en logement, en activités, en transport en commun, en liaison avec le reste du territoire.
- → Compacte car l'enjeu, avec la croissance démographique, est de limiter au maximum l'étalement urbain et la prédation des terres agricoles comme naturelles.



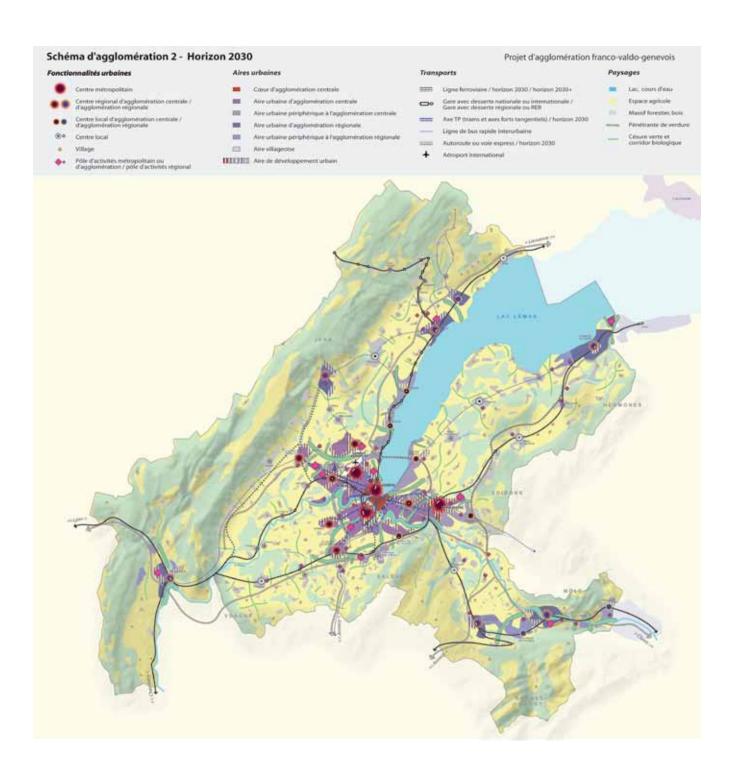
- → Verte car l'équilibre entre urbanisation, espaces naturels, agricoles, forestiers, lacustres et montagnards est l'un des plus grands atouts de l'agglomération. Les enjeux sont clairs, il s'agit de préserver et consolider la charpente paysagère, le maillage vert et l'environnement, qui forment le coeur de notre richesse commune.
- → Solidaire car, la volonté commune, exprimée à travers les grands objectifs de rééquilibrages, est de résorber les déséquilibres en termes d'emploi, de logements ou de cohésion sociale, pour tendre vers une véritable solidarité territoriale.
- → Dynamique, car même si l'agglomération fait preuve aujourd'hui d'un dynamisme pluriel, s'exprimant sur plusieurs fronts - qu'ils soient politiques, économique, démographique, culturel, scientifique ou international -, il s'agit de préserver et de développer ces atouts dans un contexte international mouvant et incertain.

- → Efficace souligne la volonté de renforcer l'efficacité de l'action publique, de réfléchir audelà des barrières administratives ou psychologiques, pour mettre en oeuvre une stratégie partagée au profit des habitants du territoire.
- → Tout aussi important, il convient aussi, aujourd'hui, de «Faire agglomération», comme d'autres font équipe. L'un des enjeux, fort et déterminant pour l'avenir, sera de bâtir une identité métropolitaine et une conscience d'appartenance à un même bassin de vie. C'est l'un des éléments fondateurs du «vivre ensemble», le ciment sur lequel repose la société transfrontalière et, surtout, le socle nécessaire à la réussite des actions mises en place dans le cadre du Grand Genève.

Les grands objectifs de rééquilibrage

Pour que cette vision puisse voir le jour, les partenaires de l'agglomération franco-valdo-genevoise ont confirmé les objectifs de rééquilibrage, à l'horizon 2030, à savoir :

- → Accueillir plus de 200000 habitants, selon les perspectives d'évolutions démographiques ;
- → Accueillir 50 % de ces nouveaux habitants à Genève, 50 % en France et dans le District de Nyon ;
- → Créer 100 000 emplois supplémentaires à l'échelle du Grand Genève ;
- → Créer 30 % des nouveaux emplois sur le territoire français, avec une attention particulière sur les emplois qualifiés ;
- → Produire 50 000 logements d'ici 10 ans, équitablement répartis ausein de l'agglomération, a minima selon les objectifs de répartition du Plan directeur de l'habitat transfrontalier (PDHT) en vigueur.





Un programme d'investissement ambitieux

À cette échelle «locale», s'est associée une réflexion globale. Et aujourd'hui, c'est une liste de 124 projets imputables au Fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération sur la période 2015 – 2018, déterminants pour l'avenir du Grand Genève, qui est présentée à la Confédération suisse. Suite au Projet d'agglomération 2007, les partenaires de l'agglomération franco-valdo-genevoise ont obtenu un premier engagement à hauteur de 186 millions de francs suisses de la part de la Confédération suisse pour les projets retenus sur la période 2011 - 2014.

L'enjeu est de répondre aux défis en termes de mobilité, d'aménagement, d'environnement, de cohésion sociale et de développement, auxquels est confrontée l'agglomération. Dans cette perspective, la liste comprend des projets stratégiques, à l'exemple des projets:

- → De tramways transfrontaliers : entre Genève et St-Julien-en-Genevois, en prolongement vers St-Genis-Pouilly et au sein d'Annemasse ;
- → De développement ferroviaire régional : amélioration de la capacité entre Annemasse et La Roche-sur-Foron, allongement des quais sur l'axe Genève/La Plaine et dans les gares de l'Étoile ferroviaire d'Annemasse ;
- → D'interfaces multimodales : aéroport de Genève, gares de Thonon-les-Bains, La Roche-sur-Foron, Nyon, Rolle, etc.

- → D'aménagements de priorisation pour les transports publics : pour le bus à haut niveau de service sur la RD1005 dans le Pays de Gex et dans le Chablais, en accompagnement de la création d'un réseau de transport urbain Arve porte des Alpes, sur les axes forts tangentiels de petite et moyenne ceintures au sein de la République et canton de Genève, pour le rabattement et le franchissement de l'autoroute dans le district de Nyon, etc.
- → D'amélioration de l'accessibilité mobilité douce : voies vertes d'agglomération et de Bernex, centralité des Trois-Chêne, rabattements vers les gares de Nyon, Gland, Rolle, Coppet, Vernier, Zymeysa, Satigny, St-Julien-en-Genevois, etc.
- → D'espaces publics en faveur de la mobilité : espace gare d'Annemasse, axe Frontenex, route de Suisse, Avenue de la Praille, place des Eaux-Vives, etc.

Le Projet d'agglomération s'appuie sur et/ou permet d'accélérer la mise en place, par le co-financement de la Confédération suisse et le travail collaboratif qu'il a permis, de plusieurs projets clés à l'exemple du CEVA – Liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse, du lancement de grands projets urbains dont l'Étoile-Annemasse-Genève, de la réalisation de nouvelles lignes de tramway, de la charte transfrontalière emploi-formation, de la cellule transfrontalière d'accueil des entreprises, de la démarche d'aménagement et de planification transfrontalière, du Projet agricole d'agglomération, des Projets stratégiques de développement, des corridors biologiques transfrontaliers, etc.

Une étape fondatrice, une agglomération qui se construit

Pour porter cette ambition, pour atteindre les objectifs fixés, les partenaires de l'agglomération franco-valdo-genevoise ont souhaité se doter d'une nouvelle organisation politique, administrative et de concertation.

Le 28 juin a été signé, en plus de la Charte 2012 du Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise, les statuts du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT), un nouvel organe juridique qui permettra de pérenniser la gouvernance d'agglomération. Dans les faits, dès le 1er janvier 2013, le GLCT remplacera le Comité de pilotage du Projet d'agglomération. Structure de droit public suisse, le GLCT disposera de la capacité juridique et de l'autonomie budgétaire. Il pourra fonctionner en tant que «l'entité responsable» exigée par la Confédération suisse pour le pilotage des actions du Grand Genève.

Dès son entrée en fonction, le GLCT exercera une mission d'orientation, de priorisation et de suivi des réalisations. Structure juridique conçue pour évoluer, il se rapprochera progressivement de l'organe de gouvernance de l'agglomération francovaldo-genevoise.

La société civile a été l'un des moteurs du Projet d'agglomération. Elle a été associée, aux réflexions, à un niveau global pour l'élaboration du document de 2007. Elle a été très active, au niveau des PACA, pour enrichir la candidature déposée à Berne ce jour. Il a paru nécessaire de stabiliser, à l'échelle globale puis locale, le schéma de concertation à l'oeuvre sur le Grand Genève. Pour cela, le 15 mars dernier, les 3 Co-présidents du Projet d'agglomération ont annoncé la création du prochain Forum

d'agglomération, le premier organe de concertation à l'échelle transfrontalière. Le Forum sera un outil de mobilisation, d'échanges et de co-construction de certaines politiques publiques. Il sera instauré au cours du 1er trimestre 2013. Un groupe de travail de 16 membres représentatifs de la société civile du Grand Genève travaillent, actuellement, à la rédaction de certains documents fondateurs de cet outil, dont le règlement intérieur et la charte de fonctionnement.

Afin de renforcer la solidarité transfrontalière, le 19 juin dernier, les partenaires français et genevois du Grand Genève ont trouvé un accord sur un document d'objectifs de la coopération francogenevoise. Ce document renforce la coopération sur les plans financiers, économiques, de formation, de protection de l'environnement et de sécurité publique. Il est prévu notamment la création d'un financement solidaire franco-suisse pour la mise en oeuvre du Projet d'agglomération, par l'intermédiaire d'une contribution spécifique du Canton de Genève. Cette dernière est destinée à assurer le co-financement de projets de transport et d'équipements sur le sol français. Versée par la République et canton de Genève, cette contribution s'élévera à 240 millions sur 10 ans, sous réserve de l'approbation du Grand Conseil.



Et maintenant?

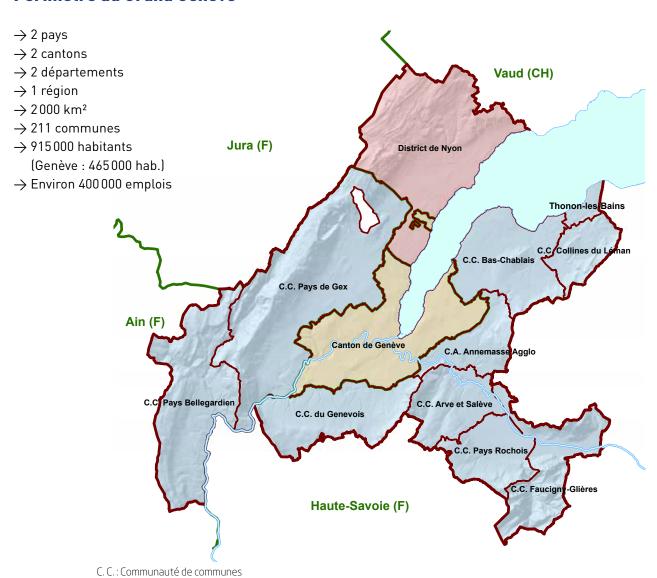
Le Projet d'agglomération 2012 sera déposé à Berne le 29 juin prochain. Bien loin d'être une fin en soi, la finalisation de ce document marque une étape certes décisive mais qui en appelle d'autres. Les défis à relever sont encore nombreux. Si les grandes infrastructures qui structureront l'organisation du territoire sont planifiées et commencent à voir le jour, il est nécessaire aujourd'hui de renforcer les politiques touchant à l'humain, notamment dans les champs de l'économie, de la cohésion sociale, de la formation, de la culture et de la sécurité.

C. A.: Communauté d'agglomération

Il est nécessaire de renforcer le schéma de gouvernance et de concertation pour que les projets transfrontaliers puissent voir le jour dans les meilleurs délais.

Enfin, dans cet esprit et afin de renforcer la cohésion territoriale, il est crucial de construire l'identité du Grand Genève et de la partager avec les habitants de l'agglomération franco-valdogenevoise.

Périmètre du Grand Genève









Liste des mesures d'engagement

Les partenaires de l'agglomération franco-valdogenevoise coordonnent leurs stratégies sectorielles liées à l'urbanisation, à la mobilité, et à l'environnement. Ils s'engagent à réaliser les mesures qui en découlent: d'une part, les mesures d'infrastructures pour lesquelles un soutien financier est demandé à la Confédération; d'autre part, les mesures complémentaires d'urbanisation, de mobilité et d'environnement-paysage à concrétiser sans aide fédérale.

La présente liste ne mentionne pas les mesures 2007 comprises dans l'accord sur les prestations signé par la Confédération en mars 2011, mais seulement les nouvelles mesures d'infrastructures présentées en juin 2012 pour lesquelles un soutien financier de la Confédération est demandé.

Priorisation Définition selon Confédération

A Mesure dont le début des travaux se situe entre 2015 et 2018, sollicitant un cofinancement auprès du Fonds d'infrastructure du Trafic d'agglomération (FI Trafic agglo) de la Confédération

B Mesure dont le début des travaux se situe entre 2019 et 2022, sollicitant un cofinancement auprès du Fonds d'infrastructure du Trafic d'agglomération (FI Trafic agglo) de la Confédération

Type ARE Définition selon «message relatif à l'arrêté fédéral» (FI Trafic agglo)

Tram Tram

TP Route Aménagements pour les Transports publics routiers

TP Rail Infrastructures ferroviaires

TIM Infrastructures routières pour les Transports individuels motorisés

Sécurité Sécurisation de l'espace routier (comprend requalification)

Plateforme Plateforme / interface multimodale

MD Aménagements pour la Mobilité douce

ISTE DES MESURES D'INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ A+E

33-7	Construction d'un axe tram entre le CERN et Saint-Genis centre	TRAM	F/GE	2015 - 2018	A	74.5
35-14	Construction d'un axe tram entre Genève et St-Julien par rte de Base et requalification de l'espace-rue	TRAM	F/GE	2015 - 2018	A	234.2
36-1-11	Prolongement du Tram Annemasse - secteur Dusonchet Perrier	TRAM	F	2015 - 2018	Α	41.1
36-1-12	Réaménagement de la place de Moillesulaz en lien avec le projet de tram (projet transfrontalier)	TRAM	GE	2015 - 2018	A	8.3
12-8	Construction d'aménagement pour les bus en rabattement vers les gares ferroviaires dans le Canton de Vaud (intégrant l'amélioration du franchissement des jonctions autoroutières de Nyon, Gland et Rolle pour les bus)	TP_ROUTE	VD	2015 - 2018	A	25.0
15-12	Aménagements routiers pour accompagner la création d'un réseau de transport urbain Arve porte des Alpes avec mise en site propre et priorisation TP pour rabattement sur les gares de La Roche, Bonneville et Reignier	TP_ROUTE	F	2015 - 2018	A	5.2
16-20	Aménagements routiers pour la priorisation et la mise en site propre de la ligne rapide TP interurbaine entre Genève et Thonon le long de la RD 1005	TP_ROUTE	F	2015 - 2018	Α	6.5
30-14	Axe fort tangentiel petite ceinture: Ring PAV: requalification urbaine et amélioration de la vitesse commerciale TP (Jonction-stade de la Praille)	TP_ROUTE	GE	2015 - 2018	A	18.5
31-9	Requalification du réseau routier à Nyon en faveur des TP et de la MD : route de Signy, route de la Morâche, route de Divonne et route du Stand	TP_ROUTE	VD	2015 - 2018	A	11.5
35-12	Boulevard urbain Sud : Priorisation des TP entre l'entrée Sud de Saint-Julien et amélioration de l'accessibilité TP à la gare de Saint-Julien	TP_ROUTE	F	2015 - 2018	Α	1.3
40-3	Aménagement de sites propres pour l'amélioration de l'axe TC PAV-Grands Esserts-Veyrier	TP_ROUTE	GE	2015 - 2018	A	4.8
32-1-12	Aménagements routiers sur l'ensemble de l'itinéraire de la RD1005 pour la mise en site propre du BHNS entre Gex et Cornavin	TP_ROUTE	F	2015 - 2018	Α	44.6
32-2-7	Requalification de l'Avenue Louis-Casaï entre l'aéroport de le Carrefour du Bouchet, dont aménagements TP et MD	TP_ROUTE	GE	2015 - 2018	Α	10.2
ÉRO URE SA2	NOM MESURE SA2	A R E	SECTEUR GE/VD/FR	PÉRIODE DÉBUT DES TRAVAUX	PRIORISATION SA2	COÛT EN MIO CHF 1 EURO = 1.3 CHF
N U M É S U	Σ O Z	TYPE ARE	SECTE	PÉRIO DESTE	PRIOR	COÛT I



Signature de la Charte du Projet d'agglomération 28 juin 2012

• • • • • • • • • • • •

32-2-8	Axe fort TP tangentiel moyenne ceinture : requalification de la route de Pré Bois	TP_ROUTE	GE	2015 - 2018	Α	6.1
32-2-9	Réaménagement de l'interface TP de l'aéroport avec réorganisation du réseau de bus urbains et aménagements MD	TP_ROUTE	GE	2015 - 2018	Α	9.9
36-3-7	Aménagements pour la création et le prolongement d'une ligne TP + amélioration des modes doux entre les Communaux d'Ambilly et la gare d'Annemasse côté français	TP_ROUTE	F	2015 - 2018	A	3.5
10-10	Allongement des quais et reprise des traversées de voies en vue de la nouvelle offre RER: gare d'Annemasse	TP_RAIL	F	2015 - 2018	Α	5.9
13-11	Allongement des quais Genève-La Plaine et modernisation des installations	TP_RAIL	GE	2015 - 2018	Α	94.0
14-8	Allongement des quais et reprise des traversées de voies en vue de la nouvelle offre RER : gares de Saint Julien en Genevois et Valleiry	TP_RAIL	F	2015 - 2018	Α	3.9
15-4	Amélioration de l'offre ferroviaire entre Annemasse et La Roche - phase 1 : point de croisement entre Reignier et La Roche sur Foron et aménagement des courbes entre Reignier et la Roche	TP_RAIL	F	2015 - 2018	Α	56.9
15-10	Allongement des quais et reprise des traversées de voies en vue de la nouvelle offre RER: gares de Reignier, La Roche sur Foron, Saint Pierre en Faucigny et Bonneville	TP_RAIL	F	2015 - 2018	A	8.5
16-19	Allongement des quais et reprise des traversées de voies en vue de la nouvelle offre RER : gares de Machilly, Bons en Chablais, Perrignier et Thonon les Bains	TP_RAIL	F	2015 - 2018	A	7.8
34-8	Amélioration de l'accessibilité multimodale du nouveau quartier de Bernex nord : création d'un boulevard urbain (barreau Nord) avec mise en site propre TC et qualification de l'espace rue	TIM	GE	2015 - 2018	Α	27.6
12-16	Requalification de la route Suisse (2 ^{ème} étape) : Bellevue -Genthod (canton de Genève), Founex-Perroy y compris traversées de localités (canton du Vaud)	SÉCURITÉ	GE/VD	2015 - 2018	Α	14.8
30-17	Réaménagement de places publiques dans le cœur d'agglomération : place des Eaux-Vives	SÉCURITÉ	GE	2015 - 2018	Α	5.7
			œ			
	SAZ		'D/F	E	SA2	装 集
SAZ	JRE		3E/V	- Jebu	NOI.	10 OH 13 CH
R B B B B B B B B B B B B B B B B B B B	4ESL	ARE	:UR	DE C	ISAT	O E N = 0
NUMÉRO MESURE SA2	NOM MESURE SA2	TYPE ARE	SECTEUR GE/VD/FR	PÉRIODE DÉBUT DES TRAVAUX	PRIORISATION SA2	COÛT EN MIO CHF 1 EURO = 1.3 CHF
ΖΣ	Z		Ŋ	- □	Ф.	O -

ISTE DES MESI IRES D'INERASTRUCTI IRES DE MOBILITÉ A+B

30-18	Réaménagement de places publiques dans le cœur d'agglomération : place du Pré l'Evêque	SÉCURITÉ	GE	2015 - 2018	Α	5.1
30-19	axe fort tangentiel petite ceinture : requalification de l'axe place des Nations - place des Charmilles	SÉCURITÉ	GE	2015 - 2018	Α	19.0
34-12	Traitement de l'espace public entre l'axe route de Chancy le long du prolongement du tramway vers Vailly et le tissu bâti existant au Sud	SÉCURITÉ	GE	2019 - 2022	Α	9.4
36-3-8	Requalification de l'espace-rue sur l'axe de Frontenex entre la place des Eaux-Vives et MICA en lien avec l'axe fort trolleybus	SÉCURITÉ	GE	2015 - 2018	Α	33.6
12-19	Réaménagement de la plateforme intermodale de la gare de Rolle (1 ^{ère} étape)	PLATE- FORME	VD	2015 - 2018	Α	5.0
13-12	Optimisation des espaces publics pour l'accessibilité à la gare de Satigny	PLATE- FORME	GE	2015 - 2018	Α	8.4
15-11	Aménagement de l'interface et du pôle multimodal de la gare de la Roche sur Foron	PLATE- FORME	F	2015 - 2018	Α	3.3
31-7	Réaménagement de la Plateforme intermodale de la Gare Sud à Nyon : réaménagement de l'interface place de la gare et requalification de l'Av. Edouard Rod	PLATE- FORME	VD	2015 - 2018	Α	5.0
33-9	Aménagement de la place de la gare de ZIMEYSA et développement d'un réseau MD d'accessibilité à cette gare intégrant l'élargissement ou la création d'un passage sous voie	PLATE- FORME	GE	2015 - 2018	Α	10.5
37-13	Création d'une interface multimodale à la gare de Thonon	PLATE- FORME	F	2015 - 2018	Α	7.2
10-12	Requalification de l'espace public sur espace gare d'Annemasse	PLATE- FORME	F	2015 - 2018	Α	5.2
10-11	Voie verte d'agglomération : Aménagement pour la mobilité douce entre Genève et Annemasse (étape 2 – tronçon français)	MD	F	2015 - 2018	Α	2.0
12-10	Amélioration de l'accessibilité à la gare de Coppet en faveur de la MD : élargissement du passage sous voies et création d'un nouveau passage côté Genève	MD	VD	2015 - 2018	Α	6.0
NUMÉRO MESURE SA2	NOM MESURE SA2	TYPE ARE	SECTEUR GE/VD/FR	PÉRIODE DÉBUT DES TRAVAUX	PRIORISATION SA2	COÛT EN MIO CHF 1 EURO = 1.3 CHF



• • • • • • • • • • • •

12-17	Construction d'un passage sous-voies à la gare de Versoix et réaménagement de l'interface	MD	GE	2015 - 2018	Α	2.5
12-18	Amélioration de l'accessibilité MD à la Gare de Rolle : passages sous-voies est-ouest/Biguaire/Rupalet	MD	VD	2015 - 2018	Α	5.0
30-11	Aménagement MD pour relier la voie verte d'agglo et celle de Bernex pour piétons et cycles : secteur de la Jonction	MD	GE	2015 - 2018	Α	8.0
30-15	Requalification de l'avenue de la Praille : croix verte est-ouest (1 ^{ère} étape) - du rond point des Noirettes à la rue de Monfalcon	MD	GE	2015 - 2018	Α	3.6
30-20	Requalification espace rue liée à la MD "mail Rhône- Lac": axe Henri-Golay y compris place de la Concorde	MD	GE	2015 - 2018	Α	9.8
30-21	Voie verte d'agglomération- section tranchée couverte Ville de Genève - centre de Vernier	MD	GE	2015 - 2018	Α	6.0
31-5	Amélioration accessibilité MD à la gare de Gland : passage sous voie Est au bout des quais	MD	VD	2015 - 2018	Α	11.0
31-3	Amélioration de l'accessibilité MD à la gare de Nyon : passage sous-voies Viollier-Martinet / passerelle entre Prangins et Nyon / section gare de Nyon - Colovray - Crans / station vélo	MD	VD	2015 - 2018	Α	15.0
31-11	Création réseau MD centre régional de Nyon : élargissement du chemin du Cossy / passerelle Etraz sud	MD	VD	2015 - 2018	Α	4.0
33-10	Développement d'un réseau MD d'accessibilité à la halte Vernier	MD	GE	2015 - 2018	Α	1.9
33-11	Voie verte d'agglomération section centre de Vernier-Route du Mandement	MD	GE	2015 - 2018	Α	14.0
34-9	Construction et aménagement d'une voie verte entre Bernex et le cœur d'agglomération	MD	GE	2015 - 2018	Α	2.3
35-10	Boulevard urbain Sud : Aménagement Liaison MD en entrée Sud de St Julien (voie cyclable Nord/ Sud)	MD	F	2015 - 2018	Α	1.3
36-1-13	Maillage mobilité douce et aménagements paysagers dans la centralité des Trois-Chêne	MD	GE	2015 - 2018	Α	14.8
NUMÉRO MESURE SA2	NOM MESURE SA2	TYPE ARE	SECTEUR GE/VD/FR	PÉRIODE DÉBUT DES TRAVAUX	PRIORISATION SA2	COÛT EN MIO CHF 1 EURO = 1.3 CHF
ZΣ	Ž	F	SE	40	ᆸ	ŭ –

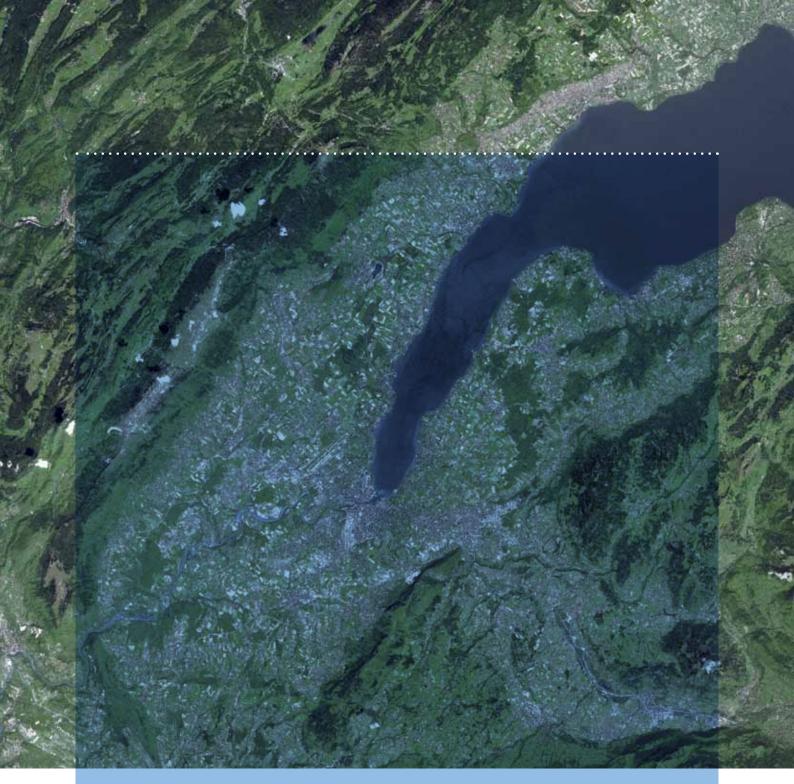
ISTE DES MESI IRES D'INERASTRI ICTI IRES DE MORII ITÉ A+R

LISTE	DES MESURES D'INFRASTRUCTU	RES DE N	<u> 1081</u>	LITE A+B		
32-1-2	Construction d'un axe tram entre la place des Nations et Ferney-Voltaire avec requalification de l'espace-rue (partie CH)	TRAM	GE	2019 - 2022	В	136.0
32-2-2	Construction d'un axe tram entre le Grand-Saconnex et l'aéroport	TRAM	GE	2019 - 2022	В	42.0
16-31	Aménagements TP pour la mise en œuvre de la ligne rapide suburbaine entre la gare des Eaux-Vives et la Pallanterie	TP_ROUTE	GE	2019 - 2022	В	20.1
30-30	Aménagement en site propre pour trolleybus entre Rive et Cornavin sur le pont du Mont Blanc	TP_ROUTE	GE	2019 - 2022	В	24.2
30-31	Axe fort TP tangentiel moyenne ceinture : secteur Av. de l'Ain (y.c espace rue)	TP_ROUTE	GE	2019 - 2022	В	3.6
30-32	Axe fort TP tangentiel moyenne ceinture : secteur Etang (y.c espace rue)	TP_ROUTE	GE	2019 - 2022	В	5.0
31-10	Requalification du réseau routier à Nyon en faveur des TP et de la MD : Eules/Oulteret/Etraz (Prangins) soit la Médiane, Av. Alfred Cortot et route de Saint-Cergue	TP_ROUTE	VD	2019 - 2022	В	22.0
33-13	Construction d'un axe fort TC en site propre entre Genève et Vernier (et/ou Zimeysa)	TP_ROUTE	GE	2019 - 2022	В	68.6
34-13	Aménagement d'un axe TC en site propre et d'une voie verte MD avec traitement paysager sur le tronçon Cherpines - Bernex	TP_ROUTE	GE	2019 - 2022	В	13.6
34-14	Mise en site propre et développement de l'axe TC sur le tronçon Cressy-Bernex avec requalification de l'espace-rue	TP_ROUTE	GE	2019 - 2022	В	29.5
39-5	Réalisation d'aménagements TP pour l'extension du réseau de TP à l'ensemble du pôle de centralité Bellegarde-Chatillon-Lancrans	TP_ROUTE	F	2019 - 2022	В	2.6
36-3-4	Aménagements routiers et paysagers de l'espace rue pour le prolongement de la ligne de Trolley-bus entre Les Communaux d'Ambilly et la gare d'Annemasse	TP_ROUTE	F/GE	2019 - 2022	В	13.6
15-7	Amélioration de l'offre ferroviaire entre Annemasse et La Roche - phase 2 : aménagement des courbes et devers entre Evires et La Roche sur Foron et doublement de voie de Saint-Laurent (1 ^{ère} étape)	TP_RAIL	F	2019 - 2022	В	53.3
			œ		<u> </u>	
2	SAZ		VD/F	5	N SA2	유분
S A	SURE		≀ GE/	DÉB	ATION	1.3 O
NUMÉRO MESURE SA2	NOM MESURE SA2	TYPE ARE	ECTEUR GE/VD/FR	PÉRIODE DÉBUT DES TRAVAUX	PRIORISATION SA2	COÛT EN MIO CHF 1 EURO = 1.3 CHF
ZΣ	z	ТУР	SEC	PÉR	PRIC	000 1 EU



• • • • • • • • • • • •

15-16	Amélioration de l'offre ferroviaire entre La Roche et Bonneville: point de croisement à St pierre, modifications de courbes et dévers entre La Roche et Saint Pierre et entre Bonneville et Marignier, et signalisation entre Evires et Marignier (1ère étape)	TP_RAIL	F	2019 - 2022	В	52.0
16-6	Amélioration de l'offre ferroviaire entre Annemasse et Thonon: points de croisement de Machilly, Bons et Perrignier + aménagements des voies en gare de Thonon (1ère étape)	TP_RAIL	F	2019 - 2022	В	84.5
12-20	Réaménagement de la plateforme intermodale de la gare de Rolle (2 ^{ème} étape)	PLATE- FORME	VD	2019 - 2022	В	5.0
30-29	Optimisation des espaces publics pour l'accessibilité à la gare de Cornavin	PLATE- FORME	GE	2019 - 2022	В	60.0
31-13	Réaménagement de la plateforme intermodale de la gare de Gland	PLATE- FORME	VD	2019 - 2022	В	5.0
10-13	Construction d'une vélostation à la gare de Cornavin	MD	GE	2019 - 2022	В	2.5
30-28	Requalification de l'avenue de la Praille : croix verte est-ouest (2 ^{ème} étape) - De la route des Jeunes au rond point des Noirettes et de l'avenue de Montfalcon à l'Arve	MD	GE	2019 - 2022	В	4.0
31-6	Amélioration accessibilité MD à la gare de Gland : passage sous voie Ouest au bout des quais	MD	VD	2019 - 2022	В	6.0
31-12	Création réseau MD centre régional de Nyon : passerelle Prangins-Gland	MD	VD	2019 - 2022	В	3.0
36-1-20	Construction d'une passerelle au-dessus des voies de chemins de fer à Annemasse	MD	F	2019 - 2022	В	2.6
NUMÉRO MESURE SA2	NOM MESURE SA2	TYPE ARE	SECTEUR GE/VD/FR	PÉRIODE DÉBUT DES TRAVAUX	PRIORISATION SA2	COÛT EN MIO CHF 1 EURO = 1.3 CHF





Signature du Projet d'agglomération - Jeudi 28 juin 2012 - Compte-rendu

Directeur de rédaction : Frédéric Bessat - Rédaction : Ligne Ovale, Grand Genève (dossier de presse) - Crédits photo : David Rosembaum-Katzman, État de Genève-M. Zouhri - Réalisation : Ligne Ovale www.ligneovale.fr

 $\textbf{Coordonn\'ees}: \textbf{Clos Babuty, 27 rue Jean Jaur\`es, F-74100 Ambilly - infos@projet-agglo.org - \textbf{www.grand-geneve.org}}$